



SNES Martinique

Cité Bon Air, bât. B, route des Religieuses
97200 Fort-de-France

Tél : 05 96 63 63 27 Fax : 05 96 71 89 43

e-mail : s3mar@snes.edu

site Internet : www.martinique.snes.edu

CPPAP n° 0608 S 05185
Dépôt légal L100-00 -528/2003
Directeur de publication :
Yvon JOSEPH-HENRI



----- Dernière minute ----- Très important -----

Il y a un poste vacant de plus pour le mouvement intra CPE, il s'agit du lycée Schoelcher. Tous ceux qui souhaiteraient modifier leurs vœux peuvent contacter Mr Labrun ou Mme Monnerville Isabelle au Rectorat pour procéder à ces modifications.

EDITORIAL

Jean Paul Brighelli, mercredi 10 mai a été invité à démissionner du jury de CAPES de Lettres Modernes. Vendredi 12 mai il a été réintégré. Entre temps, il y a eu la mobilisation de *Sauver les Lettres*, et d'un grand nombre de citoyens ordinaires émus par le fait qu'on puisse être sanctionné pour ses opinions...

La première leçon à en tirer est qu'il ne faut jamais baisser les bras et que la lutte syndicale commence par l'exercice d'une solidarité élémentaire. Ainsi, le SNES Martinique rappelait à Julia Nicolas jeudi 11 mai dernier qu'on ne peut sanctionner un élève pour une insulte à un professeur et l'absoudre pour la même insulte, voire pour des menaces à un surveillant.

La seconde leçon est qu'il existe toujours deux poids, deux mesures : au moment où les scandales secouent ce gouvernement - et autrement plus graves -, plus l'exigence d'un Brighelli d'une école de qualité, c'est le lampiste qui est désigné à l'expiation et non les plus puissants, au sommet de l'Etat.

Et pourtant, la rapidité du retrait de la sanction déguisée à l'encontre de notre collègue témoigne aussi de la fragilité du gouvernement et de son souci d'éviter tout conflit à la veille des élections à la Présidence de la République.

Après la victoire du CPE, voilà de quoi reprendre espoir et porter le fer partout où nous le pouvons.

En Martinique, il importe d'arriver à construire un front uni et unitaire. Or, qu'en est-il ? Le tract

SOMMAIRE

- **Editorial** **Page 1**
- **Mutations 2006-2007** **Page 2**
- **Vie Scolaire** **Page 3**
- **Non Titulaires** **Page 4**
- **Soixantième anniversaire de la départementalisation** **Page 4**
- **CPE, syndicalisme et politique** **Page 6**
- **Brèves** **Page 6**

unitaire diffusé à grand renfort de publicité sur les radios et dans la presse n'avait pas obtenu l'aval de la FSU, ni de FO et la CGTM a tenu à exprimer clairement ses divergences. Après la mise en oeuvre désastreuse pour l'unité syndicale de la lutte contre le CPE, où les tentatives de récupération (qui imagine récupérer des mouvements d'étudiants quand les étudiants martiniquais sont trop souvent à la recherche d'eux-mêmes ?) ont succédé aux peaux de bananes, on peut désespérer de la construction d'un mouvement unitaire.

Tant que des syndicats frères tenteront de manger la main qu'on leur tend, le patronat a de beaux jours devant lui. Plutôt que d'essayer de faire croire à une unité de façade, pourquoi ne pas la construire dans une action comme la lutte des employés du Casino ? Après tout, pourquoi n'avoir pas plutôt fait de ce 1^{er} mai un jour de lutte unitaire ?

Las !

Tant que des syndicats cautionneront les procédés de la Région qui consistent à ignorer le premier syndicat des lycées et des collèges en matière d'équipe éducative ;

tant que ces syndicats accepteront, à la demande de la Région, de se réunir en catimini pour rédiger un appel aux lycéens à partir des données mal assimilées du représentant de la FSU au CESR ;

tant qu'on verra des organisations syndicales absentes de la lutte pour le maintien de conditions de vie décentes pour les personnels éducatifs et préférer l'anathème politique et racial.

Il faudra bien que la première organisation syndicale remplisse son rôle en se battant seule, le cas échéant, pour les postes, contre la précarisation des titulaires, pour l'amélioration des conditions d'embauche et de travail des précaires, pour un bâti sécurisé et décent, contre des établissements surpeuplés.

Yvon JOSEPH-HENRI
Secrétaire académique du SNES Martinique

MUTATIONS 2006-2007

Bilan du mouvement inter académique 2006. Perspectives de l'intra...

Il y avait, à l'inter académique 2006, un peu moins de demandeurs qu'à l'inter académique 2005 (199 contre 204). 169, soit près de 85 % d'entre eux ont obtenu satisfaction. 50 demandaient la Martinique en vœu 1 et 49 l'ont obtenue ; seul un stagiaire IUFM non originaire a été affecté en

extension dans l'académie de Versailles. 149 collègues souhaitaient une affectation dans une autre académie, 29 restent en Martinique contre leur gré.

A l'issue du mouvement intra académique 2005, il était resté près de 150 postes vacants ; le CTPA du 21 Mars 2006 a entériné 44 suppressions ; il faudra dégager des supports existants 21 postes pour le dispositif « ambition réussite » ; 232 affectations ont été réalisées, toutes disciplines confondues.

Sans trop entrer dans le détail, on peut dire que le déficit sera largement comblé dans les disciplines scientifiques mais qu'il reste criant en Lettres Classiques et surtout en Philosophie : il fallait une dizaine d'entrants ; or il n'arrive personne, les 3 entrants compensant tout juste les 3 sortants. On peut noter un léger surnombre en Anglais (26 arrivées pour 19 départs) et en Espagnol (13 arrivées pour 8 départs), compte tenu du fait que ces disciplines n'étaient pas déficitaires.

En dehors du gros problème que pose la philo, on peut tirer de ce mouvement un bilan globalement positif. Le mouvement intra académique en revanche, s'annonce extrêmement difficile... Nous en ferons le bilan juste avant la rentrée mais le nombre de collègues présents lors des 2 réunions que nous avons tenues les 29 Mars et 5 Avril, le nombre impressionnant d'appels téléphoniques et de courriels qui ne tarissent pas avec les vacances, traduisant l'angoisse de nombreux collègues, à nouveau victimes de mesures de carte scolaire ou malheureux, voire déstabilisés par la précarité de leur situation ... laissent présager un nombre très important de demandeurs à l'intra académique 2006...

Nous rappelons ici que tout collègue dont le poste est supprimé ou modifié doit participer à l'intra et mettre en vœu 1 son poste supprimé ou modifié car c'est ce vœu qui déclenche la bonification de 1500 points.

Même s'il veut rester sur le poste en question, le collègue a tout intérêt, par souci de transparence, à participer au mouvement, même si la DOS collèges et la DOS lycées n'ont pas, sur ce point, tout à fait le même langage ... c'est ainsi que figurent comme postes vacants sur SIAM des postes actuellement occupés qu'on supprime et recrée avec compléments de service ... Il est clair que les collègues qui les occupent actuellement sont prioritaires mais leur absence de participation au mouvement intra peut être lourde de conséquences pour d'autres collègues.... Si, par un malheureux hasard, par manque de vigilance, un autre collègue est affecté à l'intra sur un poste apparemment vacant mais « destiné » à un collègue concerné par la mesure, qui,

sûr de son fait, n'aura pas fait la démarche de participer au mouvement, le collègue muté à tort sur un poste occupé risque de ne pas être pour autant rétabli dans ses droits et d'être affecté après tout le monde..., donc pas sur le poste auquel son barème lui donnait droit...

La saisie sur SIAM sera certes terminée lors de la parution de ce bulletin mais il sera encore temps, pour les collègues victimes de carte scolaire qui n'auraient pas saisi leurs vœux, de faire un dossier papier.

Et c'est toujours dans le souci d'offrir les meilleures perspectives possibles aux collègues demandeurs de mutation que nous avons demandé, juste avant les vacances, les TRMD (tableau récapitulatif des moyens définitifs) de tous les établissements ... Or, à ce jour, nous en avons très peu et ceux que nous avons sont le plus souvent incomplets ... Il nous faut, pour chaque établissement, discipline par discipline, le besoin, l'apport (en heures postes et en HS) et l'écart mais aussi et surtout le nom et le grade des titulaires qui occupent les heures postes (et donc la mention Vacant le cas échéant)... Sans ces éléments fiables fournis par le terrain, le rectorat peut continuer tranquillement à casser des moyens définitifs pour les réintroduire de façon provisoire à la rentrée : ça ne gêne ni les chefs d'établissement ni les parents d'élèves, puisqu'il y a un enseignant devant les élèves... Ces suppressions de postes n'émeuvent donc que nous et nous devons réagir pour en éviter au moins quelques-unes !! Si, dans chaque établissement, nous contrôlions réellement la DGH et faisons la preuve qu'elle est insuffisante, le rectorat serait contraint de réinjecter des moyens définitifs, d'annuler des mesures de carte scolaire, de créer de nouveaux postes...

Merci de vous livrer dès que possible à ce travail certes fastidieux mais ô combien payant !!

Madeleine BLAMEBLE
Co-secrétaire adjointe du SNES Martinique

VIE SCOLAIRE

Les perspectives pour l'année scolaire 2006-2007 sont plutôt sombres dans le secteur « vie scolaire ».

En effet, la circulaire de rentrée 2006 prévoit **le retour de la note de vie scolaire** (rejetée par le conseil constitutionnel dans la loi Fillon) dont l'application se trouve élargie puisqu'elle concerne désormais tous les niveaux de la 6^{ème} à la 3^{ème}, et non

plus les seuls élèves de 3^{ème}. Il faut noter que les modalités d'attribution et les critères d'évaluation ne sont toujours pas clairement définis par le législateur. En réalité, cette nouvelle disposition va alourdir de façon considérable la charge de travail des Conseillers Principaux d'Education.

Quant on sait que le fonctionnement des services de vie scolaire répond d'avantage à l'urgence du terrain qu'à une planification programmée des actions, avec un personnel qualifié en constante diminution, **cette mission supplémentaire d'évaluation ne pourra se faire qu'au détriment de celles fondamentales à notre fonction d'éducation.**

Pour l'heure, le **mouvement inter-académique** se résume à un solde de +1 (un sortant pour deux entrants). Cela signifie que le nombre de TZR va augmenter d'une unité compte tenu de la non création (à ce jour) de nouveau(x) poste(s) budgétaire(s). Une telle situation ne peut nous satisfaire sachant que tous les TZR étaient sur-employés cette année et que les besoins, loin de s'atténuer, s'intensifient.

Dans ce contexte, le **mouvement intra à venir sera très limité au regard des seuls quatre postes déclarés vacants**. Bien sûr, deux départs à la retraite sont annoncés en cours d'année scolaire 2006-2007 sans que nous puissions affirmer aujourd'hui qu'ils seront pris en compte au moment des opérations intra. Il est certain que nous interviendrons au moment des CAPA pour faire prendre en compte d'une manière ou d'une autre ces départs prévisibles.

Le prochain collectif syndical se tiendra aux alentours du 9 juin 2006, il nous donnera l'occasion de faire le point sur la circulaire de rentrée 2006, de définir une posture commune et d'envisager les modalités des actions éventuelles à mener.

Nous vous rappelons que dans le cadre de nos **dîners-débats**, une deuxième rencontre est prévue début juin sur le thème « Le Conseiller Principal d'Education et la hiérarchie ».

Il y a un poste vacant de plus pour le mouvement intra CPE, il s'agit du lycée Schoelcher. Tous ceux qui souhaiteraient modifier leurs vœux peuvent contacter Mr Labrun ou Mme Monnerville Isabelle au Rectorat pour procéder à ces modifications.

N'oubliez bien entendu de nous transmettre toutes les modifications que vous auriez effectuées par l'intermédiaire de vos fiches syndicales. C'est le seul moyen pour nous d'être efficaces dans votre défense.

Thierry MONTANUS
Responsable secteur VIE SCOLAIRE

NON TITULAIRES

Le CDI dans l'Education nationale

Le gouvernement a justifié la création du CDI dans la Fonction Publique par la transposition d'une directive européenne de lutte contre la précarité. En fait, la loi du 26 juillet 2005 laisse une large place au développement de celle-ci.

La loi créant le CDI dans la Fonction Publique a été publiée au Journal Officiel du 27 juillet et communication a été faite par le ministère de l'Education nationale d'une circulaire en date du 1^{er} décembre devant régler son application.

Désormais, les recteurs doivent convertir en CDI tous les contractuels et MAGE (Maître Auxiliaire Garanti d'Emploi) dès lors qu'ils ont eu 50 ans au 1^{er} juin 2004 (ou les auront à la fin de leur contrat) et 6 ans de services effectifs dans les 8 dernières années (ou les auront à la fin de leur contrat) et, à condition qu'ils aient été sous contrat ou en congé à la date de publication de la loi au JO du 27 juillet 2005.

De plus, ils doivent être transformés en CDI, y compris si leur contrat n'a pas été renouvelé à cette date.

Par contre, ceux qui remplissent les 4 conditions, mais n'étaient ni en poste, ni en congé ne peuvent bénéficier d'un CDI.

Enfin, le renouvellement des contrats des agents non-titulaires de moins de 50 ans qui atteignent 6 ans d'ancienneté doit se faire en CDI. Pour ceux qui étaient en poste ou en congé à la date de la loi ont cumulé 6 ans d'ancienneté, le contrat en cours doit être transformé sans délai en CDI.

Dans l'académie Martinique, nous n'avons encore aucune information sur la transformation des contrats en CDI.

Combien de collègues sont concernés par ces modifications ? Quelle est la politique académique, surtout que selon le texte du ministère, l'administration « garde toujours le choix, en fonction des besoins, de recruter des agents non titulaires. Il n'y a pas de garantie d'emploi au sens de celle dont bénéficient les fonctionnaires ».

Nous sommes aujourd'hui dans l'attente d'une audience rectorale qui nous éclairera peut-être sur les CDI dans notre académie.

L'affaire est donc à suivre...

Valérie VERTALE
Co-secrétaire adjointe du SNES Martinique

**Soixantième anniversaire de la
Départementalisation
Non à une réécriture de l'Histoire à des fins
partisanes**

Le soixantième anniversaire de la loi instituant la départementalisation dans les anciennes colonies françaises (Guadeloupe, Guyane, Martinique et Réunion) a été l'occasion d'une réflexion approfondie sur ce tournant politique.

Les points de vue exposés dans les media ont mis en évidence des approches souvent différentes. Si pour un certain nombre de formations politiques un consensus semble se dégager sur le fait que la départementalisation a été une étape correspondant à la forte aspirations des masses populaires à l'égalité des droits et à la citoyenneté, le débat a mis en évidence, notamment à la Guadeloupe, deux écueils qui guettent en permanence l'analyse historique :

- La lecture du passé à travers le prisme du présent
- La falsification de l'histoire par démagogie ou par chauvinisme.

C'est ainsi que l'on a pu entendre un ancien secrétaire de l'UGTG affirmer que la départementalisation avait été « une fausse solution » pensée pour nos populations et octroyée par la métropole. A quoi l'historien guadeloupéen Jean-Pierre Sainton interviewé le lendemain faisait observer qu'existe de toute évidence chez certains anti-colonialistes une tendance à idéaliser la situation antérieure à la départementalisation, cette dernière étant considérée comme le péché originel pour

reprendre une formule chère à l'écrivain Raphaël CONFIA NT .

C'est ainsi que l'on a pu entendre aussi Lucette MICHAUX CHEVRY jouer sur des notions comme l'assimilation et l'autonomie qui n'ont absolument pas aujourd'hui le même sens que celui qu'elles avaient à l'époque où fut adoptée la loi de départementalisation, pour opposer le rapporteur martiniquais de la loi (Aimé CESAIRE) à son collègue guadeloupéen Paul VALENTINO. La dernière trouvaille de Mme Michaux Chevry a été d'affirmer que VALENTINO était pour l'autonomie alors que Césaire était partisan de l'assimilation.

Pour aider les syndiqués du SNES à mieux comprendre le débat et à résister aux manipulations de ceux qui n'hésitent pas à réécrire l'histoire à des fins partisans, il nous a semblé opportun de porter à leur connaissance un texte récent qui, situant cet événement dans son contexte historique porte un éclairage objectif sur les enjeux de la départementalisation. Il s'agit de l'analyse développée par l'historienne réunionnaise Françoise VERGES sur la portée et l'actualité de la pensée de CESAIRE dans le livre qu'elle vient de lui consacrer (Nègre je suis, nègre je resterai éditions Albin Michel) :

« La loi de 1946 et son application presque impossible révèlent de nouveau toute la difficulté de la République à lier égalité et altérité. L'égalité apparaît comme un principe formel car, dès qu'il s'agit de la traduire dans les faits, les difficultés émergent. Il n'est d'ailleurs pas sans importance de souligner que l'égalité des droits sociaux ne sera pleinement acquise qu'à la fin des années 1990. (...) Le rapport de Césaire devant l'Assemblée Nationale constituante reprend les arguments de la gauche anticolonialiste qui défend l'assimilation à la République à travers l'application pleine et entière de ses lois. L'assimilation doit « être la règle et la dérogation l'exception », explique Césaire. Dans ces colonies, les habitants sont soumis « à toutes les brimades d'une administration impitoyable », livrés sans défense à l'avidité d'un capitalisme sans conscience et d'une administration sans contrôle » ; (...)

« Assimilation », déclare Césaire, signifie que les « territoires en question soient considérés comme le prolongement de la France », tandis qu' « autonomie » implique que les conseils généraux continuent à bénéficier d'une certaine autonomie budgétaire. Or, pour Césaire et les mouvements anticolonialistes, les conseils généraux étant aux mains des grands planteurs, ils persisteraient à

privilégier ces derniers si, devenus autonomes, ils n'étaient pas soumis à la loi républicaine.

(...) La loi mettant fin au statut colonial est votée le 19 mars 1946, mais elle est rapidement vidée de son contenu. Alors que sa proposition avait été violemment attaquée par les droites locales, celles-ci s'en emparent et en développent une dimension qui n'avait pas été particulièrement discutée en 1946 : la dimension culturelle. L'assimilation va devenir le mot d'ordre des conservateurs qui y voient l'occasion rêvée pour nier la pluralité culturelle et religieuse de ces sociétés ainsi que la spécificité de leur histoire, celle de l'esclavage, de l'engagisme et du colonialisme. Dans leurs mains l'assimilation devient, d'une part, volonté d'homogénéiser les individus, d'effacer les particularismes, et, d'autre part, répression des aspirations à traduire ces singularités en actes politiques qui tiennent compte des retards structurels. »

(...) Les améliorations sociales sont lentes, et les populations s'estiment méprisées, négligées par le gouvernement central. La demande d'autonomie prend forme, et le parti de Césaire va l'adopter. L'autonomie serait la seule voie vers un développement cohérent de leur pays, disent ses défenseurs. Pour ses détracteurs, elle serait la voie ouverte à la séparation avec la France.(...)

Césaire n'a cessé d'analyser ce que signifiait naître et vivre sur une terre créée par la colonisation et où avait sévi l'esclavage, mais il a toujours voulu en comprendre les formes contemporaines. Il a reconnu n'avoir « ni sentiment de culpabilité ni tendresse partisane pour son rôle dans l'adoption de la loi de 1946, car il avait clairement averti qu'elle rencontrerait aussitôt ses limites, faute d'avoir pris en compte la dimension culturelle.

Nous recommandons la lecture de cet ouvrage fort intéressant qui comprend une interview de Césaire et une postface qui souligne l'actualité de la pensée de Césaire ainsi que la modernité de son combat contre le colonialisme et pour un nouvel humanisme.

Jean-Claude DARNAL
Ancien secrétaire académique du SNES
Martinique

CPE, syndicalisme et politique

La victoire sur le CPE n'est rien d'autre que l'ordre normal des choses : un gouvernement propose une mesure insupportable, les individus concernés le disent, le gouvernement remballé son texte.

Le scandale est qu'il ait fallu deux mois au moins de luttes pour obtenir ce résultat ! Et ce dysfonctionnement traduit bien que nous ne sommes plus dans un fonctionnement démocratique de l'Etat et des institutions. Qu'on y prenne garde : les gouvernements successifs depuis la gauche à l'époque d'Allègre ont fait fi des votes blancs et des abstentions dont l'augmentation traduisait pourtant plus qu'un simple malaise ! Comme si la démocratie n'était que le cadet des soucis de nos hommes politiques.

Que, de temps en temps, on leur rappelle que c'est la rue qui gouverne, non directement, mais parce qu'elle exprime le suffrage populaire, a quelque chose de sain et de vivifiant.

Toutefois, ce dysfonctionnement de nos institutions montre bien la nasse dans laquelle tous les salariés se trouvent coincés : syndicalement, nous luttons pour sauvegarder des services publics pour notamment les plus pauvres, pour sauvegarder l'emploi et une certaine forme de qualité de vie au travail. Las ! Face à des gouvernements sourds, à des premiers ministres comme Jospin et Villepin qui sont persuadés qu'ils font seuls le bonheur de tous, il nous faut une alternative politique crédible, et il n'y en a pas.

La crise du XXI^{ème} siècle, en France et en Europe, n'est pas tant une crise des structures économiques même s'il y a à faire, mais d'abord une crise politique. Comment peut-on prétendre réformer un pays sans l'adhésion du peuple ? A l'opposé, ceux qui, ici et là, cherchent l'adhésion du peuple par des discours mensongers se préparent des lendemains difficiles.

Yvon JOSEPH-HENRI
Secrétaire académique du SNES Martinique

BREVES

Stationnement et nuisances sonores.

Du fait de la densité de circulation, nos collègues sont de plus en plus confrontés au problème du stationnement pour arriver à l'heure dans leur salle de classe et/ou tout simplement pour trouver une place.

Ce problème mérite d'être abordé avec la plus grande attention : dans dix ans, non seulement les réseaux routiers seront paralysés si autant de véhicules sont mis en circulation sans voies supplémentaires.

Il est vrai que les collèges et les lycées, dans leur grande majorité, sont vétustes et en marge de toute norme antisismique : parler de stationnement de véhicule paraît incongru. Et pourtant, ce problème s'ajoutera aux autres d'ici peu.

Autre difficulté : le bruit. Les élèves dans un collège ont besoin de s'amuser. Leur nombre amplifie aussi le bruit qu'ils peuvent faire. Pour peu que l'établissement soit exigü ou fasse caisse de résonance, la fatigue nerveuse atteint son comble avant la fin d'une journée. En même temps, il devient impossible à certains moments de pouvoir même s'entendre en classe.

On comprendra que nous demandions aux collectivités en charge de ces secteurs de faire diligence pour établir :

- un plan de rénovation lourde des établissements anciens, non aux normes,
- des échéances rapprochées pour la remise en état de ces établissements.

Pour ce faire, il nous paraît évident qu'il faudra que la collectivité la plus riche aide la plus pauvre ; mais il faudra aussi faire appel aux fonds de la France et de l'Europe.

Saint Esprit

Le clg du Saint Esprit dispose d'un parking pour le personnel, clos, protégé des intrusions par une entrée gardée. Une de nos collègues a eu ses pneus de voiture lacérés.

Elle a fait une déclaration auprès de son chef d'établissement et à la Maif. La mutuelle a cependant fait valoir une franchise de 200 euros.

Notre collègue fait donc valoir cette franchise auprès du rectorat : dès lors, le rectorat se dérobe sous le prétexte que le lien n'est pas établi et qu'il n'y a pas de témoins. En d'autres termes, on ne peut prouver qu'il s'agit d'un élève (ou d'un parent !)...et/ou que le dommage est directement la conséquence du fait de l'exercice de son métier par notre collègue....

A croire que les enceintes des établissements scolaires sont des lieux privilégiés de nos promenades bucoliques !

En tout cas, nos collègues savent à quoi s'attendre de la part de notre administration de tutelle.

La venue de JP Brighelli, auteur de La Fabrique du Créatin, a permis de constater la pertinence du débat initié par la FSU Martinique et le SNES Martinique.

En particulier, le débat a eu le mérite de démontrer l'importance du nombre de personnes, membres des équipes éducatives, mais aussi parents, qui sont conscients que l'école ne fournit plus réellement des prestations à la hauteur de nos ambitions.

Evidemment un certain nombre d'individus cherchent à nier l'évidence. Il est ainsi étonnant de voir que le président de la FCPE Nationale, dans une interview publiée dans un France Antilles parle de conservatisme et de retour en arrière.

Le problème est que de plus en plus de collègues et de parents se rendent compte que l'école est en panne. A force de vouloir innover et « mettre l'enfant au cœur du système » comme disait l'autre, on a réduit l'école à néant.

Est-ce faire preuve de conservatisme que de réclamer que l'école transmette des savoirs ? Est-ce faire preuve de conservatisme que de réclamer que l'école permette à l'enfant d'apprendre et, peu à peu, de conquérir son autonomie ?

Il suffit d'aller dans les collèges, qu'ils soient du centre ville comme Julia Nicolas ou à la périphérie comme Jacqueline Julius ou Hubert Néro au Lorrain pour découvrir, de la bouche même des collègues, la réalité de l'enseignement d'aujourd'hui.

Rythmes scolaires

La Région nous a confié qu'elle réfléchissait à une modification des rythmes scolaires...pour désengorger la circulation !

Le pire est que ce n'est ni un poisson d'Avril, ni un œuf de Pâques.

En dehors de cet épisode ludique – mais vrai –, il n'est pas choquant de s'interroger sur les rythmes scolaires adaptés aux élèves. Simplement, qu'on ne se trompe pas de finalité. L'intérêt de toute modification est de permettre à l'enfant d'être plus efficace dans son travail.

Ainsi il n'est pas choquant d'imaginer un regroupement des cours sur la matinée et la première heure de l'après midi, le reste servant à permettre aux

élèves de réaliser leur travail personnel, en salle d'étude surveillée. Encore faudrait-il des salles de permanence et du personnel.

Au collège du Lorrain, les cours commencent à 7h30 et se terminent en matinée à 11h30. On a moins de retard en première heure, les élèves aussi se lèvent moins tôt et sont moins fatigués....

Carte scolaire et vases communicants ?

Le clg des Terres Sainville perd des élèves...et Julia Nicolas, plein comme un œuf, refuse des élèves. Pourtant il n'est pas difficile de comprendre ce mouvement :

Quel parent, si la décision lui appartenait, mettrait plutôt son enfant dans un établissement vétuste ? Quel parent, s'il pouvait choisir, mettrait de surcroît son enfant dans un établissement sans cantine scolaire alors qu'un peu plus loin, il peut trouver un établissement récent, bénéficiant d'une cantine, d'une salle multimédia et vidéo ?

Inspection

Nos collègues du lycée Schoelcher ont adressé au recteur le courrier suivant à la suite de la visite de l'IPR de SVT.

En nous adressant à vous, nous voudrions vous faire part de l'émotion, voire de l'indignation qui nous a saisis à la suite de la série d'inspections faites au lycée Schoelcher entre les 17 et 25 janvier 2006 par M. P.E. Petit, IPR de SVT.

En effet, nous sommes sortis de la réunion générale, choqués par le discours infantilisant et avec le sentiment de ne pas être dignes de former les élèves qui nous sont confiés :

« nous ne mettons pas tout en œuvre pour que nos élèves réussissent, nous ne maîtrisons pas notre métier d'enseignant nous régressons dans notre pratique quotidienne »
En somme, nous manquons de professionnalisme.

De plus, que dire des rapports d'inspection ?

- Ils décrivent parfois des faits qui ne se sont pas déroulés en présence de M. l'IPR.
- Ils peuvent mentionner certains reproches relativement graves, alors que, au cours de l'entretien individuel, l'activité incriminée n'avait pas suscité la moindre remarque négative.
- Il leur arrive de comporter des contradictions entre le constat de ce qui a été fait par le

professeur pendant l'inspection et les remarques écrites à ce propos dans ce même rapport.

- Tout comportement imparfait des élèves, tel que, par exemple, une certaine lenteur dans l'exécution des tâches, est imputé à l'enseignant.
- Fait assez grave de notre point de vue, certaines affirmations sont suffisamment ambiguës pour qu'elles donnent lieu à des interprétations sujettes à caution.
- Ils représentent presque exclusivement des critiques, peu de conseils et aucun encouragement.
- Le ton général utilisé nous a semblé particulièrement méprisant à notre égard.

En conclusion, nous ne voulons pas ici contester le principe de l'inspection qui comporte des aspects positifs pour notre pratique ultérieure mais nous estimons que nous méritons un peu plus de considération, de confiance et même de soutien dans le contexte actuel.

Nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, à l'expression de nos sentiments dévoués.

Rappelons que le SNES Martinique a demandé une N^{ième} fois à ce que lors de notre prochaine audience avec le recteur soit enfin abordée notre demande d'une rencontre avec l'inspection.

Rencontre FSU, SNES et Région.

Le représentant du CESR allant interroger la Région, le secrétaire académique du SNES Martinique l'a accompagné pour entendre les propos du président de la commission éducation de la Région, et pour l'interroger sur la situation du lycée Schoelcher.

Concernant le lycée Schoelcher, le représentant de la Région nous a indiqué que l'absence de communication de la Région sur l'état d'avancement des travaux telle que s'y était engagée la Région n'avait pas lieu d'être puisque le bureau d'étude travaillait encore sur ce dossier. Dès lors le sujet a avancé et l'appel d'offre devait avoir eu lieu à la fin de la 2^{ème} semaine de mai 2006. L'appel d'offre devrait permettre de sélectionner 3 cabinets d'architectes dont les travaux seront ultérieurement départagés pour retenir celui qui aura la charge de la reconstruction du lycée.

A été aussi abordé le problème du « replâtrage » qui a lieu actuellement et dont on peut se demander s'il a

véritablement une utilité. Une société reprend les parties où le béton a éclaté sous l'effet de la déformation des fers rouillés. Pour autant ce travail a-t-il la valeur de protection affirmée par la Région ? Un ensemble de points d'interrogation nous paraissent liés à ce travail tant les lieux sont délabrés :

- validité en terme de solidité et dans le temps du travail effectué ?
 - qui s'engage sur cette solidité et sur la durée ?
- Organisme vérificateur type Socotec ou officine de complaisance ?

Le SNES Martinique a aussi réitéré la demande qui avait été faite de repeindre l'intérieur des salles de classe, à la demande d'un membre d'une association de parents d'élèves, au CA du lycée. La réponse du représentant de la Région est que la Région ne dépensera pas un sou dans un établissement voué à disparaître sinon en terme de sécurité.

Le propos ne laisse pas cependant de surprendre. D'une part, notre représentant a montré que l'éducation apparaît un peu comme une vache à lait. Alors qu'en plénière on annonce un montant débloqué en matière de crédits pour l'éducation en Martinique, entre le moment où la commission ad hoc se saisit de l'affaire, inscrit le montant affecté aux opérations et le moment où les travaux sont réalisés, ce sont plusieurs millions d'euros qui disparaissent on ne sait comment. Il y aurait là de quoi repeindre plusieurs fois l'intérieur du lycée Schoelcher. Disons le tout net : l'opération en cours nous semble bien plus destinée à ravalier la façade et à refaire une beauté électoralement payante au lycée qu'à prendre réellement en compte l'intérêt bien compris de ses usagers dont on se moque totalement.

Dernier grief exposé concernant le lycée Schoelcher : l'absence de communication de la Région concernant la reconstruction du lycée afin de rassurer les parents d'élèves actuels ou à venir. Selon le président de la Commission Education, le Président Marie-Jeanne n'entend pas communiquer sur les dossiers inutilement. Ainsi le lycée Bellefontaine, parce qu'il n'est pas encore totalement fini n'a toujours pas été inauguré.

Soit. Mais cela signifie qu'il faudra que le SNES du lycée Schoelcher s'organise pour expliquer la situation aux parents afin d'éviter que tous les élèves du lycée se soient évaporés avant que la reconstruction ne commence.

Thierry RENARD, représentant FSU au CESR
Yvon JOSEPH-HENRI, secrétaire académique du SNES-FSU